



Conditions de publication des encarts publicitaires dans le bulletin municipal « Aujourd'hui à Charnècles »

La commune de Charnècles publie 2 bulletins semestriels « **Aujourd'hui à Charnècles** » à destination de ses habitants en été et hiver. Les entreprises, commerçants et artisans peuvent y faire figurer des encarts publicitaires selon les tarifs fixés par le conseil municipal.

1. Conditions techniques

Afin de publier une annonce publicitaire, l'entreprise demandeuse doit renvoyer dûment rempli et dans le délai indiqué par les services municipaux, le bon de commande édité par la mairie.

Elle fournit son encart publicitaire dans les conditions techniques précisées sur le bon de commande. Les visuels publiés restent la propriété de l'annonceur, qui en conserve les droits exclusifs.

La commune décline toute responsabilité quant au rendu de l'impression.

La commune n'effectue aucune intervention sur le document remis.

2. Placement des encarts :

La mairie procède à la mise en page des encarts en fonction des contraintes éditoriales.

3. Tarifs :

Selon la délibération municipale n° 02/2015 du 29/01/2015, le tarif pour 2 parutions est fixé à 200 €.

4. Facturation :

Un avis des sommes à payer pour l'année en cours sera envoyé aux acteurs économiques partenaires des bulletins semestriels en mai.

5. Responsabilités :

Les messages publicitaires doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur. Le directeur de publication peut également sans avoir à en justifier, refuser de publier une annonce notamment s'il considère qu'elle risque de porter atteinte à la réputation, à l'intérêt moral ou matériel de l'administration communale ou à ses représentants. L'annonceur ne peut en aucun cas tenir la commune responsable quant aux infractions au code de la propriété intellectuelle, ainsi que toute atteinte au droit à l'image.



Demande de publication d'encart publicitaire à paraître dans les 2 bulletins semestriels : « Aujourd'hui à Charnècles » pour l'année 2023 :

Je soussigné(e)

Représentant de l'entreprise

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Adresse mail

Souhaite paraître dans les bulletins semestriels de la commune de Charnècles d'été et hiver 2023 pour la somme de 200 euros sous forme d'encarts publicitaires de dimensions 93,5x60,5 mm (format carte de visite standard 85x55mm agrandi de 10%).

La demande de publication vaut acceptation des conditions de publication.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

La commande signée est à faire parvenir à la mairie de Charnècles par courriel adressé à : accueil@ville-charnecles.fr, ou par courrier, avant le 5 mai 2023.